

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES



Le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 28 mars 2018
(Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, Maire.

Étaient présents :

Emeric SALLE, Dominique GALLETI, Jean-Paul SALLE, Emile FORM, adjoints,

Dominique BRACHET, Magali BRECHU, Henri CROSASSO, Jean-Michel DELBANO, Nicole DHENIN, Paul FIGVED, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Jean-Paul SALLE, Christine VALLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Modification de l'ordre du jour :

Une délibération été rajoutée :

- N°20 : Organisation semaine scolaire : rentrée 2018.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Finances

1) Compte administratif 2017 « commune »

En application de l'article L 2121 – 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Emeric SALLE, 1er adjoint, est élu Président de séance. M. Gilles PERLI, Maire se retire pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2017« Commune ».

Section d'investissement :

| | |
|------------------------------------|-----------------------|
| Dépenses réalisées :..... | 1 568 748.85 € |
| Recettes réalisées :..... | 977 753.07 € |
| Résultat de clôture (déficit)..... | 590 995.78 € |
| Excédent antérieur reporté | 1 104 184.85 € |
| Résultat cumulé (excédent)..... | 513 189.07 € |

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Dépenses restant à réaliser..... | 290 899 € |
| Recettes restant à réaliser..... | 89 498 € |

Section de fonctionnement :

| | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Recettes réalisées..... | 4 937 463.39 € |
| Résultat de clôture (excédent)..... | 356 053.11 € |
| Excédent antérieur reporté | 1 084 116.96 € |
| Résultat cumulé (excédent) | 1 440 170.07 € |

ADOpte A L'UNANIMITE

 **Serre Chevalier Vallée** 
 du Laufaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
 email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr



2) **Compte administratif 2017 "eau".**

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 « eau ».

Section d'investissement :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Dépenses réalisées :..... | 169 005.56 € |
| Recettes réalisées :..... | 247 903.00 € |
| Résultat de clôture (excédent)..... | 78 897.44 € |
| Excédent antérieur reporté | 242 139.96 € |
| Résultat cumulé (excédent)..... | 321 037.40 € |

| | |
|----------------------------------|-----------|
| Dépenses restant à réaliser..... | 249 486 € |
| Recettes restant à réaliser..... | 72 737 € |

Section de fonctionnement :

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Dépenses réalisées..... | 421 460.45 € |
| Recettes réalisées..... | 538 300.39 € |
| Résultat de clôture (excédent)..... | 116 839.94 € |
| Excédent antérieur reporté..... | 148 626.30 € |
| Résultat cumulé (excédent)..... | 265 466.24 € |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) **Compte administratif 2017 "lotissement communal du Pontet".**

Le Conseil Municipal approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2017 « lotissement communal du Pontet ».

Section d'investissement : Néant

Section de fonctionnement :

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| Dépenses réalisées..... | 176 249.43 € HT |
| Recettes réalisées..... | 0 € HT |
| Résultat de clôture (déficit)..... | 176 249.43 € HT |
| excédent antérieur reporté | 176 249.43 € HT |
| Résultat cumulé | 0 € HT |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. Gilles PERLI, Maire, reprend la présidence de la séance.

4) **Compte de gestion 2017 "commune".**

5) **Compte de gestion 2017 « eau et assainissement »**

6) **Compte de gestion 2017 « Lotissement communal du Pontet »**

Le Conseil Municipal accepte les comptes de gestion 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) **Budget Primitif 2018 "commune".**

Après présentation détaillée du budget primitif 2018 « Commune » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 967 065 €,
- ✓ au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 582 894 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) **Fiscalité 2018.**

Le Conseil Municipal arrête les taux des 3 taxes applicables en 2018, aux différentes bases d'imposition ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation10,77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties ...19,47 %
- taxe sur les propriétés non bâties..... 124,54 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) **Subventions aux associations et organismes : attributions 2018.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

✓ attribue les subventions suivantes :

| Organismes ou Associations | Attributions 2018 |
|--|--------------------------|
| C.C.A.S. | 26 855 € |
| TOTAL article 657362 | 26 855 € |
| OTISC | 381 389 € |
| TOTAL article 65737 | 381 389 € |
| Association sportive et culturelle de la Salle les Alpes | 4 500 € |
| Amicale du personnel communal de la Salle les Alpes | 12 000 € |
| Groupe folklorique « les Caralines » | 150 € |
| Association des résidents de l'étoile des neiges (AREN 05) | 75 € |
| A.D.S.C.B. | 150 € |
| Association solidarité handicapés | 150 € |
| Conseil des Anciens de la Salle (CASA) | 500 € |
| FNACA (Comité de Briançon) | 75 € |
| AAPMA Guisane Romanche | 150 € |
| Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) | 400 € |
| Association Maîtres-chiens d'avalanches | 75 € |
| Association Vivre et vieillir chez soi | 400 € |
| Comité de foire aux bestiaux Monétier les Bains | 400 € |
| OCCE 05 Coop scolaire – La Salle les Alpes (voyage 2018) | 7 500 € |
| Serre Che Nature | 400 € |
| Culture et Solidarité (chemin du souvenir Wittersdorf) | 2 000 € |
| Mountain Wilderness France | 500 € |
| Initiatives Nord Hautes Alpes (agence postale) | 14 000 € |
| TOTAL article 6574 | 43 425€ |
| TOTAL GENERAL | 460 383 € |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10) **Budget Commune : durées d'amortissement**

Le Conseil municipal décide de procéder à l'amortissement du matériel de transport et fixe à 5 ans la durée d'amortissement des véhicules légers et à 10 ans la durée d'amortissement des véhicules lourds.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11) **Budget Primitif 2018 "eau".**

Après présentation détaillée du budget primitif 2018 « eau » le Conseil Municipal vote :

- ✓ au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 173 959 €.
- ✓ vote, au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 640 860 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12) **Ecoles : aide à la pratique sportive 2018.**

Le Conseil Municipal accepte le programme établi pour l'année scolaire 2017/2018 et sollicite l'aide du Conseil Départemental des Hautes Alpes pour la pratique sportive dans les écoles pour l'année en cours.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13) **Ancienne école du Bez T2 - 1er étage : révision de loyer**

L'appartement ayant fait l'objet d'une réfection par les Services Techniques, le Conseil Municipal fixe le montant du loyer mensuel à 350 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14) Plan de désherbage : demande de subvention.

Sensible au constat national d'une progression de la contamination de l'environnement par les produits phytosanitaires, la Commune s'engage dans une démarche de protection de l'environnement tout en préservant la biodiversité.

Le coût de constitution du plan de désherbage est évalué à 3 680 € HT.

Le Conseil Municipal :

- ✓ arrête le plan prévisionnel de financement suivant :
 - Agence de l'eau Rhône – Méditerranée – Corse : 80 % soit 2 944 € HT
 - Commune de La Salle les Alpes : 20 % soit 736 € HT
- ✓ sollicite de l'Agence de l'Eau l'aide la plus élevée possible.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15) Parcelle forestière 24 : exploitation.

Il est précisé à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus de la parcelle 24 de la forêt communale.

L'ONF propose que l'exploitation de cette coupe soit réalisée en bois façonnés et mis en vente sous forme d'un ou de contrat (s) d'approvisionnement (s) négocié(s) par l'ONF (vente groupée). Les autres produits seront vendus sous forme d'affouage.

Le Conseil Municipal décide d'exploiter la parcelle 24 en bois façonnés.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16) Modification des tarifs des concessions des cimetières.

Le Conseil Municipal fixe à compter du 1er avril 2018 les tarifs des concessions suivants :

- ✓ Concession temporaire simple : 350.00 € pour une durée de quinze ans
- ✓ Concession temporaire double : 700.00 € pour une durée de quinze ans.
- ✓ Concession temporaire triple : 1050.00 € pour une durée de quinze ans.
- ✓ Concession temporaire quadruple : 1400.00 € pour une durée de quinze ans.
- ✓ Concession columbarium temporaire de petite taille : 500.00 € pour une durée de quinze ans.
- ✓ Concession columbarium temporaire de grande taille : 600.00 € pour une durée de quinze ans.
- ✓ Plaque du columbarium normalisée : 65.00 €. Il appartiendra à chaque famille de la faire graver par une entreprise de son choix. Cette plaque mentionnera les noms, prénoms, dates de naissance et de décès du défunt.
- ✓ Utilisation du caveau provisoire (tout mois commencé est dû) :
 1. Les trois premiers mois : gratuit
 2. Les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} mois : 150.00 €/mois
 3. Les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} mois et au-delà : 200.00 €/mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais : approbation.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes conformément au projet voté par le conseil communautaire le 19 décembre 2017.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18) Bibliothèque municipale : gestion des documents.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, les collections de bibliothèques doivent faire l'objet d'un tri régulier. Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Le Conseil municipal autorise les agents de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et selon leur état, que ces ouvrages soient cédés gratuitement à des particuliers ou associations, ou bien détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Patrimoine

19) Autorisation de paiement direct de deux indemnisations "responsabilité civile".

Considérant la franchise en couverture des risques de l'assurance « Responsabilité Civile », fixée à 300 € ;
Considérant la réclamation d'indemnisation d'un dommage matériel dont a été victime Mme Hélène CADIC,
Considérant la réclamation d'indemnisation d'un dommage matériel dont a été victime M. Bruno LEGRAND,
Le Conseil Municipal accepte la prise en charge des frais induits par ces sinistres et versera la somme de 493.92 € pour solde de tout compte à la compagnie d'assurances PACIFICA représentant les intérêts de Mme Hélène CADIC et la somme de 223.38 € pour solde de tout compte à M. Bruno LEGRAND.
Ces sommes sont prévues à l'article 65888 "autres charges diverses de gestion courante".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Administration générale

20) Organisation semaine scolaire : rentrée 2018.

Le Conseil municipal approuve le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours qui sera remise en place dès la rentrée 2018 et autorise Monsieur le Maire à proposer à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation du temps scolaire qui sera validée lors du conseil d'école du 10 avril 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information - Questions diverses

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Il est établi un contrat d'entretien annuel entre la Société "ROC AVENTURE" représentée par M. Christian FERRERA et la Commune pour la maintenance des 2 "via ferrata" du Rocher du Bez et du "mur d'escalade" pour l'année 2018 pour un montant respectif de 2 160 € TTC et 960 € TTC.
- Il est donné mandat à Maître Chantal GIL-FOURRIER, pour la défense des intérêts de la Commune dans le dossier contentieux l'opposant aux Consorts BOUCHET et RASSER, devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille.

FIN DE LA SEANCE A 20H55

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

- Odile FINE s'inquiète de la présence de nombreux arbres en travers des cours d'eau.

- Le Directeur des ST informe Mme Fine qu'un recensement va être réalisé sur toute la commune pour noter l'ensemble des arbres tombés durant l'hiver. Lorsque les arbres seront sur des propriétés privés, un courrier sera adressé aux propriétaires afin qu'ils procèdent à leur enlèvement. Lorsque les arbres seront sur le domaine public, la commune fera le nécessaire.

-M. DEMOULIN demande des informations au sujet de la coupe d'affouage 2017. Les informations ont été affichés à l'accueil de la mairie, le tirage au sort est reporté au printemps après les travaux de RTE.

- Nicole BiBOUD représentant le CASA, remercie le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention. Par ailleurs elle informe l'assemblée du report en septembre des dates de l'inauguration du chemin de mémoire en Alsace.



Le Maire,

Gilles PERLI